



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 1^{er} FEVRIER 2022

Présents : MM. Plassart – Febvay - Lacour - Chuppe

Comité : M. Letellier

Excusés : MM. Andrieu - Brognara - Da Mata

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.
Remerciements.

FORMATION

Formation des commissaires aux outils informatiques.
Programmation des rendez-vous pour les futures visites de classement (terrain et éclairage).

CLASSEMENT

Ville de SANNOIS : NNI 955820101

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera prochainement au Stade Auguste DELAUNE, 58 rue du Lieutenant KEISER pour confirmation de classement de l'Installation sportive.
En attente de rendez-vous.

Ville de DOMONT : NNI 951990201

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a pris contact avec la mairie, propriétaire du Stade des FAUVETTES, rue de PARIS pour confirmation de classement de l'Installation sportive et de l'éclairage.
En attente de rendez-vous.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.